



Pavilly

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession à M. et Mme PIGER Charles et Alexandra d'un immeuble de 4 logements situé à Pavilly
7 rue de la Vierge

**Délibération
n°2025/110**

8 DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation :
2 décembre 2025

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 12 décembre 2025 et de son affichage électronique

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt-cinq, huit décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY BOURGET Brigitte.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme FONTAINE Annie qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à Mme LARGILLET Agnès.

Étaient absents :

M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme CAPRON Magali a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 27

AFFAIRES FONCIÈRES : Cession à M. et Mme PIGER Charles et Alexandra d'un immeuble de 4 logements situé à Pavilly 7 rue de la Vierge.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la récente mise en vente de l'immeuble de 4 logements situé 7, Rue de la Vierge, à proximité de l'école Pierre et Marie Curie, composé de 2 T1 et de 2 T4.

Une proposition d'acquisition au prix de 275 000.00 € net vendeur a été adressée le 24 novembre 2025 par M. et Mme PIGER Charles et Alexandra demeurant ensemble 1829 la Saussaye à Eslettes 76710.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal par 27 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » décide :

- De céder à M. et Mme PIGER Charles et Alexandra ou à toute société qu'il se substituerait, l'immeuble de 4 logements situé à Pavilly 7, Rue de la Vierge, cadastré section AX n° 1184, d'une contenance de 138 m², au prix de 285 000.00 € frais d'agence de 10 000.00 € inclus soit 275 000.00 € net vendeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir dont notamment la promesse de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.